

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Recommandation sur les TGIR

Le conseil scientifique du CNRS souligne l'importance des infrastructures de recherche pour le développement scientifique dans toutes les disciplines. Il reste attaché au principe de gratuité des services des TGIR pour les équipes de recherche, un principe qu'il considère comme essentiel pour assurer une utilisation ouverte des moyens attribués par l'état. L'allocation de moyens par les TGIR devant se faire sur la base de la qualité scientifique des projets de recherche proposés.

Le conseil scientifique estime que l'objectif de service aux entreprises, mentionné dans la stratégie nationale pour les infrastructures 2012-2020 est important mais il considère que la priorité doit rester à la recherche scientifique.

Le conseil scientifique préconise une amélioration des liens entre les TGIR et IR opérés par le CNRS et les instances scientifiques de ce dernier ainsi qu'une généralisation de l'évaluation de l'activité des TGIR qui devrait être réalisée de façon indépendante de ces structures.

Le conseil scientifique recommande une meilleure prise en compte des coûts de fonctionnement des TGIR par le ministère lors de la préparation du budget de l'organisme. Les TGIR ne doivent pas avoir à s'appuyer sur l'accroissement de leurs ressources propres par essence aléatoires. Le CNRS devrait pouvoir assurer le financement du fonctionnement des TGIR sans que cela se fasse dans le cadre d'un arbitrage au détriment du soutien de base des unités.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 28 mai 2013

Recommandation votée à l'unanimité des suffrages exprimés